



Chambre régionale des comptes  
des Pays de la Loire

**Réponse de M. Yves LECOINTE,  
Président de l'Université de Nantes**

**au rapport d'observations définitives**

**de la chambre régionale des comptes des Pays de la Loire**

**en date du 27 octobre 2011**



UNIVERSITÉ DE NANTES **Le Président**

Nantes, le mercredi 23 novembre 2011

CRC Pays-de-la-Loire

KPL GA111124 KJF

Le Président de l'Université

à

25/11/2011

Madame la Présidente  
Chambre Régionale des Comptes  
25 rue Paul Bellamy  
BP 14119  
44041 NANTES CEDEX 1

Cellule d'Aide au Pilotage

Dossier suivi par :

**Marie-Christine TIFFOCHE**

☎ : 02.40.99.84.18

✉ : [marie-christine.tiffoche@univ-nantes.fr](mailto:marie-christine.tiffoche@univ-nantes.fr)

N/Réf : CAP 2011-169

V/Réf : 2011-137 011L033/PA

**Objet : Dernières observations sur la gestion de l'Université  
pour les années 2005 à 2009.**

Madame la Présidente,

Mon établissement a fait l'objet d'un examen de sa gestion par la Chambre Régionale des Comptes pour les années 2005 et suivantes. A l'issue de la procédure prévue par les articles L.243-1 et 243-3 du code des juridictions financières, la chambre, dans sa séance du 20 octobre 2011, a arrêté ses observations définitives sous la forme d'un rapport d'observations dont j'ai été destinataire. Ces observations appellent de ma part un certain nombre de remarques complémentaires au relevé des recommandations, listées ci-après :

- 1) L'intégration dans l'actif de l'établissement de l'estimation par composants des bâtiments, effectuée par France Domaine, a fait l'objet d'une présentation aux instances. Après vote du conseil d'administration du 30 septembre 2011, l'intégration a été réalisée fin octobre 2011 dans le respect de la comptabilisation par composants validée par les commissaires aux comptes.
- 2) Concernant la procédure de l'inventaire physique, participant à un groupe de travail national, l'Université de Nantes s'inscrit dans la démarche initiée par l'Agence de Mutualisation des Universités et Etablissements (AMUE) devant aboutir à un accord cadre au niveau national. Deux réunions ateliers ont eu lieu les 14 juin 2011 et 22 septembre 2011, permettant d'établir des règles de gestion et de détailler chaque étape. L'intégralité de la procédure devrait être formalisée début 2012.
- 3) L'Université a décidé de mettre en œuvre les règles de rattachement des charges et produits à l'exercice de manière exhaustive. Pour ce faire des fiches de procédures et les modes opératoires ont été transmis aux composantes. Des réunions de travail d'ici la fin du mois de décembre sont prévues avec les responsables financiers. L'objectif est d'informer et de procéder à l'application de la règle de clôture d'exercice sur les charges et produits constatés d'avance, charges à payer/produits à recevoir sur l'ensemble des charges et produits de l'exercice et plus particulièrement sur la gestion des contrats à l'achèvement.
- 4) Au compte 267 figure un solde de 288 K€ correspondant à une participation de l'université au SMERES dissous en 2006. Le Conseil d'administration a approuvé l'apurement de cet actif en séance du 30 septembre 2011. Une écriture comptable a été enregistrée sur l'exercice 2011.

CHAMBRE REGIONALE

25 NOV. 2011

DES COMPTES

- 5) Sur la base de l'Article R323-11 du code de la sécurité sociale sur les indemnités journalières pour les agents contractuels, l'Université procède à la mise en œuvre des modalités de subrogation (de droit ou clause spécifique dans les contrats) pour une application en 2012.  
Le recouvrement des indemnités trop perçues fait l'objet d'une analyse qualitative en parallèle.
- 6) La mise en œuvre du rattachement des charges et des produits pour l'exercice 2011 permettra une application stricte des dispositifs du décret de 2008 sur les reports de crédits.
- 7) Concernant le paramétrage de Sifac permettant une meilleure lisibilité des résultats et mouvements de comptes, une évolution de la version a été demandée aux instances nationales afin de simplifier les documents sous-jacents aux états financiers.

Je tiens une nouvelle fois à vous remercier pour la qualité des échanges tout au long de cette procédure entre les auteurs du rapport et les services de l'Université de Nantes.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de mes sentiments distingués.

  
Yves LECOINTE